



Arrêté n° S-2025-023

FERMETURE DU DOMAINE SKIABLE - INTERDICTION DE TOUTES ACTIVITES SUR LE DOMAINE SKIABLE ET REPLI DU MATERIEL DE SECURISATION

Le Maire de la Commune de Praz-sur-Arly (Haute-Savoie),

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-1 et L2212-2 ;

VU l'arrêté du Maire n°S2018-074 du 06/12/2018 relatif à la sécurité sur les pistes de ski ;

Considérant la fermeture des pistes sur le domaine de Praz-sur-Arly à compter du 30/03/2025 fin de journée, ;

Considérant qu'il convient d'assurer les opérations d'entretien et le repli du matériel de sécurisation avec la présence en journée des engins de damage sur le domaine skiable sur la période du 30/03/2025 fin de journée au 06/04/2025 inclus.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le domaine skiable de Praz-sur-Arly est fermé à compter du dimanche 30/03/2025 fin de journée.

ARTICLE 2 :

L'accès au domaine est INTERDIT A TOUS LES USAGERS quel que soit leur mode de transport (skieurs, piétons, utilisateur de raquettes, randonneurs, ski de randonnée, luges...), pour assurer la sécurité lors des opérations d'entretien et le repli du matériel de sécurisation avec la présence en journée des engins de damage, à compter de la fermeture du domaine et jusqu'au 06/04/2025 inclus.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est notifié à :

- M. Le Sous-Préfet de Bonneville,
- Mme le Lieutenant LECLERC Déborah, Chef de la brigade de gendarmerie de Megève,
- M. BRAU MOURET Dominique, directeur de la Société Val d'Arly LABELLEMONTAGNE,
- M. MACAIGNE Guillaume, Directeur d'exploitation,
- M. ANDRES Laurent, Directeur d'exploitation adjoint,
- Chef de Centre du CS de Megève/Praz-sur-Arly,
- Le Directeur de l'office du tourisme de Praz-sur-Arly,

Fait le 26 mars 2025

Le Maire,
Yann JACCAZ.



CERTIFIE EXECUTOIRE en vertu de la réception en sous-préfecture le (voir visa). Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat